

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878
Date d'émission: 18.04.2014 Date de révision: 16.11.2023 Remplace la fiche: 05.04.2021 Version: 1.3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance
Nom commercial : MagShield™ S
MagShield™ UF
Nom chimique : L'hydroxyde de magnésium
N° CE : 215-170-3
N° CAS : 1309-42-8
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119488756-18
Formule brute : Mg(OH)₂
Autres moyens d'identification : Magnesium dihydroxide, Magnesium hydroxide, Magnesium(II) hydroxide, milk of magnesia
Seul représentant : Charles River B.V.
Hambakenwetering 7
5231 DD 's-Hertogenbosch
The Netherlands
Phone: 0031 73640 6700

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Réservé à un usage professionnel.
Utilisation de la substance/mélange : Poudre d'hydroxyde de magnésium précipitée chimiquement pour une utilisation dans des applications ignifuges et autres produits chimiques de spécialité.

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Martin Marietta Magnesia Specialties
1800 Eastlake Road
Manistee, Michigan 49660 - USA
T +1 231-723-2577

Importateur

M.A.F. Magnesite
Nieuwe Uitleg 10
2514BP Den Haag
The Netherlands
Tel: +31 70 3105900
www.magnesiumoxide.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC, U.S.: 1-800-424-9300 INTERNATIONAL: +1-703-527-3887 Available 24/7

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|-------------------------------------|---------------------------------------|-------------------|--|
| France | Centre antipoison d'Angers C.H.U | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 | |
| France | ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 | Ce numéro fournit les coordonnées de tous les centres antipoison Français. Ces centres de poison et de toxicovigilance fournissent une assistance médicale gratuite (hors frais d'appel), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. |

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

| Pays | Organisme/Société | Adresse | Numéro d'urgence | Commentaire |
|--------|--|---|-------------------------------------|-------------|
| France | Centre antipoison de BORDEAUX GH Pellegrin | Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex | +33 5 56 96 40 80 | |
| France | Centre antipoison de Lyon Service Hospitalo-Universitaire de Pharmacotoxicologie (SHUPT), Site Lacassagne | 162, avenue Lacassagne 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 | |
| France | Centre antipoison de Marseille Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 | |
| France | Centre antipoison de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint- Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 | |
| France | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires | 1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 | +33 3 88 37 37 37 | |
| France | Centre antipoison région Occitanie Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac TSA 40031 31059 Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 | |
| France | Centre antipoison de Lille CHU de Lille | 5 avenue Oscar Lambret 59037 Lille Cedex | 0 800 59 59 59 +33 3 20 44 44 44 | |
| France | Centre antipoison de Nancy CHRU de Nancy, Hôpital Central | 29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 54035 Nancy Cedex | +33 3 83 22 50 50 | |

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Étiquetage non applicable

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun danger supplémentaire n'a été identifié.

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

Ne contient aucune substance PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluée conformément à l'annexe XIII de REACH

La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Type de substance : Monoconstituant

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Nom : MagShield™ Hydroxyde de magnésium
N° CAS : 1309-42-8
N° CE : 215-170-3

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|---------------------------------------|------|---|
| Hydroxyde de magnésium | N° CAS: 1309-42-8 N° CE: 215-170-3 | 98.8 | Non classé |
| Oxydes de silicium, fer, aluminium et calcium | N° CAS: mélange | 1 | Non classé |

3.2. Mélanges

Non applicable

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après contact avec la peau : N'est pas supposé irritant. Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation. Ne pas respirer les poussières.

Symptômes/effets après inhalation : L'inhalation peut causer: irritation, toux, souffle court.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut causer une irritation des yeux.

Symptômes/effets après ingestion : Aucun(es) dans des conditions normales.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune procédure spéciale n'est requise.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Non combustible. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés. Brouillard d'eau. Dioxyde de carbone. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun connu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Si Magnesiumhydroksidi est chauffé au point de décomposition (> 360 ° C), il forme de l'oxyde de magnésium et de l'eau. Si l'oxyde de magnésium est chauffé au point de volatilisation (c'est-à-dire > 1700 ° C), des fumées d'oxyde de magnésium peuvent être générées.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Autres informations : Aucune mesure de gestion des risques supplémentaires nécessaires.

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : En cas de risque de production excessive de poussières utiliser un équipement de protection respiratoire autorisé.

Procédures d'urgence : Balayer et récupérer la substance répandue dans des récipients.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et récolter comme tout solide.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Fournir une bonne ventilation dans la zone de traitement pour éviter la formation de poussière.

Mesures d'hygiène : Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Matières incompatibles : ACIDE (Forte) - réaction vigoureuse, chaleur générée; ANHYDRIDE MALEIQUE - Les composés alcalins et autres composés alcalino-terreux, y compris les composés de magnésium, provoqueront une décomposition explosive de l'anhydride maléique; PHOSPHORE - Le phosphore bouilli avec des hydroxydes alcalins donne des phosphines mixtes qui peuvent s'allumer spontanément avec de l'air.

Interdictions de stockage en commun : Tenir à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Applicazioni chimiche speciali.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

MagShield™ Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle

| | |
|-----------|--------------------|
| Note (FR) | respirable aerosol |
|-----------|--------------------|

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

| MagShield™ Hydroxyde de magnésium (1309-42-8) | |
|---|------------------------------------|
| DNEL/DMEL (Travailleurs) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 16.67 mg/kg de poids corporel/jour |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 117.54 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 16.67 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 117.54 mg/m ³ |
| DNEL/DMEL (Population générale) | |
| Aiguë - effets systémiques, cutanée | 10 mg/kg de poids corporel |
| Aiguë - effets systémiques, inhalation | 34.78 |
| Aiguë - effets systémiques, orale | 10 mg/kg de poids corporel |
| A long terme - effets systémiques, orale | 10 mg/kg de poids corporel/jour |
| A long terme - effets systémiques, inhalation | 34.78 mg/m ³ |
| A long terme - effets systémiques, cutanée | 10 mg/kg de poids corporel/jour |
| PNEC (Eau) | |
| PNEC aqua (eau douce) | 0.1 mg/l |
| PNEC aqua (eau de mer) | 0.01 mg/l |
| PNEC aqua (intermittente, eau douce) | 1 mg/l |
| PNEC (Sédiments) | |
| PNEC sédiments (eau douce) | 0.08188 mg/kg poids sec |
| PNEC sédiments (eau de mer) | 0.008188 mg/kg poids sec |
| PNEC (Sol) | |
| PNEC sol | 0.01912 mg/kg poids sec |
| PNEC (Orale) | |
| PNEC orale (empoisonnement secondaire) | 66.67 mg/kg |

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire l'exposition aux poussières.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales doivent être portées pour éviter les blessures causées par des particules en suspension dans l'air et/ou tout autre contact oculaire avec ce produit. En cas de risque de poussière excessive, portez des lunettes de protection. EN166

8.2.2.2. Protection de la peau

Pas d'informations complémentaires disponibles

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Dégagement de poussières: masque antipoussières filtre P2. Utilisez un respirateur N95. EN 143

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Autres informations:

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---------------------------------------|---|
| État physique | : Solide |
| Couleur | : Blanc |
| Apparence | : Poudre |
| Odeur | : inodore |
| Seuil olfactif | : Pas disponible |
| Point de fusion | : 350 °C se décompose |
| Point de congélation | : Pas disponible |
| Point d'ébullition | : Pas disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | : Ininflammable |
| Propriétés explosives | : Le produit n'est pas explosif |
| Propriétés comburantes | : Pas de propriétés oxydantes |
| Limites d'explosivité | : Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | : Non applicable |
| Limite supérieure d'explosivité (LSE) | : Non applicable |
| Point d'éclair | : Non applicable |
| Température d'auto-inflammation | : Ne s'allume pas automatiquement |
| Température de décomposition | : > 350 °C |
| pH | : Pas disponible |
| pH solution | : ≥ 10 |
| Viscosité, cinématique | : Non applicable |
| Solubilité | : Eau: 6.9 mg/l |
| Log Kow | : Pas disponible |
| Pression de vapeur | : Pas disponible |
| Pression de vapeur à 50°C | : Pas disponible |
| Masse volumique | : 2.36 g/cm ³ (densité théorique de Mg (OH) ₂) |
| Densité relative | : Pas disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Non applicable |
| La taille des particules | : Pas disponible |

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : Matières incompatibles.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.5. Matières incompatibles

ACIDE (Forte) - réaction vigoureuse, chaleur générée; ANHYDRIDE MALEIQUE - Les composés alcalins et autres composés alcalino-terreux, y compris les composés de magnésium, provoqueront une décomposition explosive de l'anhydride maléique; PHOSPHORE - Le phosphore bouilli avec des hydroxydes alcalins donne des phosphines mixtes qui peuvent s'allumer spontanément avec de l'air.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Si l'oxyde de magnésium est chauffé au point de volatilisation (c.-à-> 1700 C), des émanations d'oxyde de magnésium peut être générées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|--|--|
| DL50 Orale rat | > 2000 mg/kg OECD Guideline 423 |
| CL50 Inhalation rat | > 2.1 mg/l air Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity), Guideline: EU Method B.2 (Acute Toxicity (Inhalation)), Guideline: EPA OPPTS 870.1300 (Acute inhalation toxicity) |
| CL50 Inhalation rat (poussière / brouillard) | > 2.1 mg/l/4h Ligne directrice 403. Aucune mortalité à ce niveau. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|--|---|
| pH | 9.5 – 10.5 aqueous slurry |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|--|---|
| pH | 9.5 – 10.5 aqueous slurry |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) | : Non classé |
| Informations Complémentaires | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|-----------------------------|---|
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | ≥ 1000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test), Guideline: other., Guideline: other., Guideline: OECD Guideline 407 (Repeated Dose 28-Day Oral Toxicity Study in Rodents), Guideline: other: |
|-----------------------------|---|

Danger par aspiration : Non classé
Informations Complémentaires : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

11.2.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|-----------------------|--------------------------------------|
| CL50 poisson 1 | 1293 mg/l Onchorinchus mykiss |
| CL50 - Poisson [2] | 511.31 mg/l P. promelas |
| EC50 crustacea | 284.76 mg/l |
| CE50 72h - Algues [1] | > 100 mg/l Test organisms (species): |
| CE50 96h - Algues [1] | 10040.746 mg/l Source: QSAR |
| CEr50 algues | > 100 mg/l |

12.2. Persistance et dégradabilité

Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

| | |
|------------------------------|---|
| Persistance et dégradabilité | Difficilement biodégradable. |
| Biodégradation | Ne se dégrade pas bien qu'il se dissolve. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

MagShield™ Hydroxyde de magnésium (1309-42-8)

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien : La substance n'apparaît pas dans la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnue comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Informations Complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED) : Pour l'élimination au sein de la CE, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non réglementé
N° ONU (IATA) : Non réglementé
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Nom d'expédition (IMDG) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (IATA) : Non réglementé
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non réglementé

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non réglementé

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non réglementé
Groupe d'emballage (IATA) : Non réglementé

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Non réglementé

Transport aérien

Non réglementé

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Non listé dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

d'hydroxyde de magnésium MagShield™ revêtu n'est pas soumis au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

d'hydroxyde de magnésium MagShield™ revêtu n'est pas soumis au règlement (CE) n° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Non listé dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009)

Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

15.1.2. Directives nationales

| Hydroxyde de magnésium (1309-42-8) | | |
|---|---|--|
| Juridiction | Liste | Commentaire |
| Asie-Pacifique | Asie - PAC | |
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes (IECSC) | |
| Japon | Substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | # 1-386; composés inorganiques |
| Corée | KECI (Inventaire chimique de Corée) | MER-22716 |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire des produits chimiques (NZIoC) | Approbation HSNO |
| Philippines | Inventaire des substances chimiques (PICCS) | |
| Europe | Inventaire international des ingrédients cosmétiques de la CEE (INCI) | absorbant/tampon |
| | EU REACH pré-enregistré | |
| | Enregistré REACH dans l'UE | 01-2119488756-18-0001 |
| | Inventaire de l'UE des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | 215-170-3 |
| | Liste allemande des substances de la classe de danger pour l'eau | Classification: VwVwS |
| | Suisse Giftliste 1 (Liste des substances toxiques) | G-8166 Catégorie toxique 4 |
| Canada | Liste des substances domestiquées du Canada (LIS) | Énumérés |
| Amérique du Nord | Matières dangereuses en vrac de la Garde côtière du ministère des Transports | |
| | EPA Pesticide Inerte Ingredients (PII) | |
| | Substances alimentaires de la FDA généralement reconnues comme sûres (GRAS) | |
| | Évaluation basée sur les priorités des additifs alimentaires (PAFA) de la FDA | |
| | Produits chimiques à haut volume de production (VPH) | |
| | Limites d'exposition admissibles de l'OSHA | TWA 8 heures : particules totales 15 mg/m3 |
| | Inventaire de la Loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA) | |
| | Règle de mise à jour des stocks toxiques (IUR) | |
| | TSCA Section 8A - Règle d'information sur l'évaluation préliminaire (PAIR) | |
| | Produits chimiques à haut volume de production : ICCA | |
| Produits chimiques produits en grandes quantités : OCDE | | |

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation chimique de sécurité a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Indications de changement | | | |
|---------------------------|---|--------------|-----------|
| Rubrique | Élément modifié | Modification | Remarques |
| | Date de révision | Modifié | |
| | Référence réglementaire | Modifié | |
| 11.2. | Effets néfastes sur la santé causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | Ajouté | |
| 12.6 | Effets néfastes sur l'environnement causés par les propriétés perturbant le système endocrinien | Ajouté | |

MagShield™ Hydroxyde de magnésium

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Abréviations et acronymes:

| | |
|--|--|
| | ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists) |
| | ATE: estimation de toxicité aiguë |
| | CAS (Chemical Abstracts Service) number. |
| | CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai. |
| | SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques |
| | LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai |
| | OSHA: Occupational Safety & Health Administration |
| | TSCA: Toxic Substances Control Act |
| | TWA: Poids moyen |

Sources des données

: ESIS (European chemical Substances Information System; accessed at: <http://esis.jrc.ec.europa.eu/index.php?PGM=cla>. ACGIH 2000. European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>. European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list. Accessed at <http://echa.europa.eu/>. Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition. National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition. Guide NIOSH de santé au travail pour les substances chimiques - Vol. II, Septembre 1978. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006. US National Library of Medicine National Institutes of Health Haz-Map. Accessed at <http://hazmap.nlm.nih.gov>.

Autres informations

: Aucun(e).

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit